

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 22 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.267 Vœu relatif aux vacances Arc-en-ciel.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'importante mobilisation des familles dès le mois de janvier 2018 en réaction à l'annonce de suppression des vacances arc-en-ciel, avec plus de 13 000 signataires de la pétition ;

Considérant que le maintien de ces séjours à volume égal, grâce notamment au soutien à l'offre de certaines Caisses des Écoles, n'a pas permis de répondre à l'augmentation des demandes d'inscription (plus de 1 500 demandes supplémentaires) ;

Considérant que toutes les Caisses des Écoles des arrondissements ne proposent pas de séjours et que cette offre ne permet donc pas de répondre à toutes les demandes des familles parisiennes ;

Considérant qu'en conséquence un nombre important de familles n'a pas pu inscrire ses enfants à ces séjours faute de places suffisantes, et que le calendrier avancé ne permet plus de répondre à ces demandes ;

Considérant que le système d'inscriptions par tirage au sort ne permet pas de garantir une rotation dans les inscriptions d'une année à l'autre, ni un traitement équitable des familles selon leurs revenus, et génère frustrations et incompréhensions ;

Considérant que le dispositif des vacances Arc-en-Ciel porte des objectifs de mixité sociale, d'éducation à la citoyenneté et à l'environnement, valeurs soutenues par la municipalité ;

Considérant qu'une communication claire de la part de la Ville sur ce dispositif est plus que jamais nécessaire ;

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, Marie Atallah, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- Un bilan complet de ces séjours soit effectué, et soit présenté devant la 6^{ème} commission d'ici la rentrée scolaire de septembre, en fournissant des données détaillées permettant d'apprécier le type de familles bénéficiaires, tant en ce qui concerne les revenus que géographiquement ;
- Que la Ville s'engage à améliorer le dispositif d'information en direction des familles, durant toutes les phases du dispositif ;
- La Ville réfléchisse à d'éventuelles évolutions du système d'inscription, garantissant la transparence et d'équité sociale, permettant aux Vacances-Arc-Ciel de jouer leur rôle de mixité sociale. Il sera en particulier étudié la possibilité, et l'opportunité, de rendre prioritaires les familles n'ayant pu bénéficier des séjours les années antérieures.